



---

# *Procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 octobre 2021 à 19 heures*

---

## **Sommaire**

Affaires Générales .....	3
<i>Election du secrétaire de séance</i> .....	3
<i>Approbation du compte rendu du 20 Septembre 2021</i> .....	3
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i> .....	4
Administration générale.....	4
20211018-01 – Modification de nomination des membres des commissions thématiques ; .	4
20211018_02 – Transformation d’un emploi de catégorie C en catégorie B au sein du service Instruction de l’urbanisme ; .....	5
20211018_03 – Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service RPQS Eau et Assainissement du SRB pour 2020 ; .....	6
20211018_04 – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service RPQS Elimination des déchets ménagers du SIVOM de la région de cluses pour 2020 ; .....	10
20211018-05 - Prise de connaissance du rapport d’activité 2020 du SM3A .....	11
20211018-06 - Prise de connaissance du rapport d’activité 2020 du SIDEFAGE ; .....	13
20211018-07 - Prise de connaissance du rapport d’activité 2020 du SM4CC - PROXIMITI ;	14
20211018-08 - Choix du lieu du prochain conseil communautaire .....	15
Finances Publiques .....	15
20211018-09 - Décision modificative : augmentation des crédits au titre des charges financières pour les intérêts courus non échus ICNE ; .....	15
Politique déchets.....	17
20211018-10 – Marché de travaux 2nd œuvre de la déchetterie de Peillonex – Attribution des lots ; .....	17



AFFAIRES SOCIALES .....	18
20211018-11 – Renouvellement de la convention d’objectifs et de moyens avec l’association ALVEOLE.....	18
Questions et informations diverses .....	19
Calendrier des prochaines réunions et commissions :.....	19
Retour du travail des commissions :.....	20



L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle des fêtes de VIUZ-EN-SALLAZ, 189 route de Boisings – 74250 VIUZ-EN-SALLAZ, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation : 12 Octobre 2021  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Nombre de délégués présents : 30  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 02  
Nombre de délégués votants : 32

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Isabelle ALIX, Bruno FOREL, Paul CHENEVAL Olivier WEBER, Guillaume HAASE, Danielle ANDREOLI-GRILLET, Daniel REVUZ, Luc PATOIS, Mélanie LECOURT, Max MEYNET-CORDONNIER, Jocelyne VELAT, Catherine BOSCH, Christian RAIMBAULT, Gabriel MOSSUZ, Sabrina ANCEL, Antoine VALENTIN, Marie-Liliane GRONDIN, Elisabeth BEAUPOIL, Franz LEBAY, Yves PELISSON, Valérie PRUDENT, Joël BUCHACA, Laurette CHENEVAL, Martial MACHERAT, Isabelle CAMUS, Pascal POCCHAT-BARON, Michel STAROPOLI, Corinne GRILLET, Maryse BOCHATON, Gérard MILESI

Délégués excusés :

Allain BERTHIER donne pouvoir à Jocelyne VELAT  
Maryse BOCHATON donne pouvoir à Pascal POCCHAT BARON

Délégués absents :

Marion MARQUET  
René CARME

## Affaires Générales

### ***Election du secrétaire de séance***

Il sera procédé à la désignation du secrétaire de séance. Un représentant de FILLINGES a été proposé comme secrétaire de séance. Paul CHENEVAL est désigné à l'unanimité des membres comme secrétaire de séance.

### ***Approbation du compte rendu du 20 Septembre 2021***

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 20 septembre 2021 envoyé en pièce jointe, a été soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Gérard MILESI apporte quelques précisions :

- en Page 15 il a été indiqué qu'il allait y avoir deux terrains de 15 places à Viuz-en-Sallaz. B. Forel confirme une erreur d'écriture : en effet un terrain de 15 places est bien prévu à Viuz-en-Sallaz et un autre de 15 places à Fillinges.
- en Page 16, il faut créer 30 places de caravanes pour être conforme au Schéma départemental et non 15, pour l'ensemble du territoire de la CC4R.
- en Page 21 qu'il avait demandé s'il avait été mis le même prix à Viuz-en-Sallaz qu'à Fillinges, or c'est bien l'inverse, car c'est à partir du prix du terrain de Viuz-en-Sallaz, qu'a été déterminé le prix à Fillinges.

En dehors de la prise en compte de ces remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.



## ***Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau***

Le Président a pris les décisions suivantes :

- En date du 29 septembre 2021, le président a décidé de solliciter une subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2021 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la réhabilitation de vestiaires de football de Viuz-en-Sallaz et pour l'aménagement des espaces publics de la ZAE de Mégevette ;

Le Bureau communautaire a pris les décisions suivantes :

- En date du 04 octobre 2021, le Bureau communautaire a décidé d'attribuer une subvention de 1 000 euros à l'association des jeunes agriculteurs de la vallée Verte et du Giffre pour la promotion du monde agricole sur le territoire notamment pour le soutien à l'organisation des comices agricoles ou la participation aux animations locales à la condition que l'association intègre les 4 rivières dans leur dénomination ;  
B. Forel précise que la CC4R avait l'habitude de soutenir le JA (mouvement des Jeunes Agriculteurs) chaque année et plus particulièrement pour l'organisation du comice agricole, car ils se sont efforcés de rester actifs et présents, et il pense qu'il est important d'apporter ce soutien et une attention particulière au mouvement JA.

## **Administration générale**

### ***20211018-01 – Modification de nomination des membres des commissions thématiques ;***

Pour rappel, le conseil avait délibéré en septembre 2020 sur la composition de 6 commissions thématiques de travail suivantes :

- Commission Culture et Patrimoine ;
- Commission SPIC Déchets, eau et assainissement ;
- Commission développement économique (ZAE, promotion du tourisme, etc.)
- Commission Petite Enfance (cette commission sera en charge de la Commission d'Attribution des Places en crèches)
- Commission Environnement, ENS et Agriculture
- Commission Affaires Sociales, Jeunesse et Séniors

Il avait été demandé à chaque commune de délibérer sur la nomination des membres de chaque commission. Il est nécessaire d'entériner le choix municipal par une délibération communautaire. Il est nécessaire de reprendre cette délibération du fait de la modification de nomination de certains conseillers municipaux.

B. Forel précise qu'un certain nombre de choses se sont produites. Il propose que le Conseil communautaire les entérine, si tout le monde est d'accord. Un certain nombre de modifications se sont fait jour au sein du Conseil Municipal de SAINT-JEOIRE. Le Conseil Municipal de SAINT-JEOIRE a donc dû repenser sa représentation au sein des commissions et a proposé des modifications.

B. Forel précise la situation pour les commissions concernées :



- Pour la commission SPIC Déchets, eau et assainissement Monsieur Eric BOUHOURS sera remplacé par Monsieur Nicolas WEIRICH ;
- Pour la commission Petite Enfance Madame Nelly NOEL sera remplacée par Madame Marie-Pierre BOZON ;
- Pour la commission Affaires Sociales, Séniors et jeunesse Madame Elisabeth BEAUPOIL sera remplacée par Monsieur Antoine VALENTIN Maire de la commune ;

B. Forel demande si ces modifications appellent les commentaires des uns et des autres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L.5211-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCBL-2018-0040 du 02 janvier 2020 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes des 4 Rivières conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°20200722-03 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 relative à la création de 6 commissions thématiques intercommunales de travail ;

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées des « commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

Après réception des propositions de chaque commune sur la composition desdites commissions ;

Après réception de modification de nomination de délégués de la commune de Saint-Jeoire en date du 30 septembre 2021 ;

Après accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121.21 du code général des collectivités territoriales, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L 5211.1 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- MODIFIE la composition de la commission SPIC Déchets, eau et assainissement avec le remplacement de Monsieur Eric BOUHOURS par Monsieur Nicolas WEIRICH en représentation de la commune de Saint-Jeoire ;
- MODIFIE la composition de la commission Petite Enfance avec le remplacement de Madame Nelly NOEL par Madame Marie-Pierre BOZON en représentation de la commune de Saint-Jeoire ;
- MODIFIE la composition de la commission Affaires Sociales, Séniors et jeunesse avec le remplacement de Madame Elisabeth BEAUPOIL par Monsieur Antoine VALENTIN en représentation de la commune de Saint-Jeoire ;

## ***20211018\_02 – Transformation d'un emploi de catégorie C en catégorie B au sein du service Instruction de l'urbanisme ;***

Monsieur le Président informe qu'un agent instructeur a réussi récemment son concours de technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe et qu'il souhaite modifier son cadre d'emploi afin de conserver l'agent dans l'intercommunalité.

En effet, Monsieur BARTH est instructeur sous la cadre d'emploi d'adjoint administratif. Il satisfait pleinement à ses missions. La réussite à ce concours nécessite pour le conserver dans les effectifs une modification du tableau des emplois et des effectifs en transformant un emploi de catégorie C en emploi de catégorie B.

B. Forel dit qu'il est proposé d'acter cet investissement qu'il (G.Barth) a fait dans sa vie professionnelle et de soutenir cet engagement dont il fait preuve depuis son arrivée, avec une qualité de travail. En instruction il a la commune de FILLINGES et la supervision du service, raison pour laquelle la CC4R l'a recruté. Il fait bien son travail



et B. Forel ne peut lui proposer ce bénéfice qu'à la faveur d'un vote favorable de la part des élus communautaires.

B. Forel demande si cette proposition appelle les commentaires des uns et des autres.

VU la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des lauréats de concours ;

Considérant qu'un poste de technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet doit être créé pour permettre la nomination d'un agent, adjoint administratif titulaire, lauréat du concours de technicien principal à la suite de la mise en conformité de sa fiche de poste avec des fonctions du cadre d'emplois concerné,

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à créer un poste de technicien à temps complet suite à la réussite au concours ;
- AUTORISE Monsieur le Président à supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- AUTORISE Monsieur le président à modifier le tableau des emplois et des effectifs concernant cette transformation d'emploi ;

### ***20211018\_03 – Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service RPQS Eau et Assainissement du SRB pour 2020 ;***

Monsieur le Président présente en vertu des articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports sur le prix et la qualité du service eau et assainissement du Syndicat des Rocailles et de Bellecombe. Il propose à cette occasion d'entendre les délégués du SRB.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

B. Forel demande au Président du SRB, également membre du Conseil Communautaire, Luc PATOIS, de faire un rapide résumé. Quoiqu'il adviene, il faudra que ces rapports soient transmis en commune pour information. Chacun les a reçus. Il y a des syndicats de regroupement où chacun est présent, on a désigné des représentants, on travaille en territoire de confiance, les choses sont bien décrites, mais sans tout revisiter, les enjeux fondamentaux, les difficultés, peuvent être résumés. Les comptes rendus sont publics. Il s'adresse à Luc Patois pour lui dire qu'il lui laisse le temps qu'il jugera nécessaire pour faire part de tous les éléments qu'il juge essentiels au Conseil.

L. Patois énonce que l'important est le rapport 2020. Le Syndicat s'est élargi, d'une part pour ce qui est de la gestion de l'eau, parce que les communes de Peillonex, Marcellaz et Faucigny, étaient déjà au Syndicat, mais la délégation Suez s'est terminée fin 2019, et le périmètre global du SRB s'est élargi depuis la prise de compétence par la CC4R sur les 3 communes de Saint-Jeoire, Onnion et Mégevette. Le SRB a l'exploitation sur Onnion et Mégevette, et une délégation sur Saint-Jeoire qui s'arrêtera avec un an d'avance fin 2021.

Quelques chiffres : 28 communes, 20.000 abonnés, 50.000 habitants, 750 km de réseaux, 70 captages, 110 ouvrages, réservoirs ou surpresseurs, la consommation représente un volume de 3.800.000 m<sup>3</sup> par an.

Il précise avoir déjà présenté l'année dernière les échanges d'eau.

B. Forel demande des précisions sur la qualité de l'eau.



L. Patois indique que 346 prélèvements ont été réalisés sur toute l'année sur l'ensemble des communes du SRB, en microbiologie, 8 analyses se sont révélées non conformes à la législation, elles obligent à faire un deuxième contrôle. Les analyses ont toutes été conformes la deuxième fois. Cela représente un taux de 97,7% au premier contrôle de conformité, puis 100% une fois que l'on a ajouté un peu de chlore. En paramètres physico-chimiques on a un taux de 100% dès la première fois.

Concernant la répartition des ressources : la principale nappe est celle de Scientrier et celle du Pas de l'Echelle à Etrembières, pour des valeurs quasi équivalentes de 32% pour Etrembières et 36% pour Scientrier. Les ressources pour les Voirons : la Joux et la Mouille pour 24% au total, et ensuite quelques petites ressources sur la Muraz et le Salève pour la partie Rocailles de l'ordre de 2 ou 3%. Toutes les communes reprises ont presque toutes leurs ressources propres sauf exception pour Peillonex, Marcellaz et Faucigny. Pour le Secteur Rocailles qui est plus une gestion centralisée, on a équilibré entre Scientrier et Etrembières ce qui a permis de remonter très sérieusement le niveau de la nappe de Scientrier, et cette année la tendance continue avec l'été pluvieux, on est revenu au niveau des années 1995.

P. Cheneval demande en quoi consiste la nouvelle commission sur les nouveaux projets, dont il fait d'ailleurs partie.

L. Patois répond, qu'à la demande d'un certain nombre de délégués, le SRB a créé cette commission Eau Potable. Les 2 premières réunions consistaient surtout à expliquer comment fonctionnait le service d'eau potable et ont été organisées des visites de captages pour voir comment on protège les captages : achats de terrains, clôtures. Le but est de réfléchir sur l'utilisation des différentes ressources dans les prochaines années, pour la qualité de l'eau, voir les améliorations à faire, voir au niveau de chaque ressource toutes ne sont pas protégées soit par soit un traitement aux UV soit au chlore. Cette commission se regroupe pour étudier les choses à améliorer.

B. Forel demande à L. Patois de faire un point sur l'assainissement.

L. Patois, précise un dernier point relatif à l'eau potable : le SRB est en train de reprendre la canalisation de la Bédière à Peillonex, c'est pourquoi il y a des travaux sur Viuz, qui vont bientôt être sur Peillonex, car il s'agit de la ressource de ces 3 communes.

Concernant l'assainissement, la station d'épuration de Bellecombe est en cours d'agrandissement, pour passer de 32.000 équivalents habitants à 81.000. Cette nécessité d'extension est due, d'abord au raccordement du secteur de Viuz-en-Sallaz. Le syndicat du Thy a été raccordé sur la réserve de cette station à l'époque en 2014. Depuis, la station accueille la Vallée Verte, Verdannet et les augmentations de population qui en découlent. Aujourd'hui les travaux sont bien avancés, la mise en service est prévue à l'été 2022, et en même temps le SRB est en train de terminer le collecteur de raccordement de la Vallée Verte depuis Habère-Poche jusqu'à Scientrier, les travaux devraient se terminer en même temps à l'été 2022. Il y aura un gros changement à ce moment-là avec la méthanisation sur l'égout.

Il précise que le SRB s'est engagé vis-à-vis des communes qui ont adhéré au SRB ces dernières années, de faire un certain nombre de travaux, de manière continue, et on a engagé des travaux de renouvellement du collecteur principal qui part de la Poste de Reignier, toute la Route Saint Ange, qui traverse l'Eculaz et qui arrive à la station d'épuration, collecteur qui est vieillissant. On essaie d'augmenter en diamètre les canalisations, pour laisser passer un plus gros volume d'eau, car depuis l'origine du syndicat, ont été raccordées les communes de Monnetier, La Muraz, Arbusigny, Arthaz, ce qui n'est pas négligeable.

Au niveau tarif, le SRB a négocié, à chaque fois qu'une nouvelle commune entre dans le syndicat, un lissage des tarifs sur 5 ans, donc tout le monde n'a pas, aujourd'hui, les mêmes tarifs en eau et en assainissement.



B. Forel indique que l'objectif est à terme, d'arriver à un même prix pour un même litre d'eau. Cette échéance est 2024

Pour ce qui est de l'assainissement non collectif, pour les communes qui ont rejoint le SRB depuis peu de temps, on monte des programmes de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif. On avait des aides de l'agence de l'eau jusqu'à il y a 2 ans, et maintenant c'est le SRB qui apporte une aide à l'investissement aux particuliers. Cette aide peut être de 1500 € ou de 4000 € suivant que le particulier qui envisage la réhabilitation de son installation, confie au SRB l'entretien de l'installation. S'il ne confie pas l'entretien au SRB, il perçoit une aide de 1500 € et continue de payer la redevance de 0,34€ du litre, s'il confie l'entretien au SRB, il perçoit une aide de 4000€ et ensuite il paye la même redevance que s'il était raccordé au réseau d'assainissement collectif. Avant il y avait une aide de l'Agence de l'eau de 1500 € et une aide du syndicat de 1500 à 3000 € de plus.

B. Forel demande s'il y a d'autres questions sur ce sujet.

Il ajoute qu'il ne faut pas oublier de rappeler à nos concitoyens, qui sont déjà sensibles à la qualité de l'eau, à quel point il est essentiel qu'un assainissement de qualité soit amené pour la qualité de nos milieux, pour la salubrité de notre environnement. Le premier geste de la politique environnementale, c'est une politique soignée en termes de ressources en eau, ce qui a largement été fait par le SRB par une gestion intégrée et tout un ensemble de choses qui ont permis de conserver des ressources en bon état. Et de l'autre côté, un assainissement contrôlé, de qualité, notamment sur ces assainissements non collectifs, où il est nécessaire de porter des attentions justifiées, car c'est la première chose qui nuit aux milieux quand ils ne sont pas conformes.

L. Patois ajoute quelques chiffres relatifs à la Station d'épuration qui a aujourd'hui une capacité de 32.000 équivalents habitants, et en moyenne on en reçoit 35.000 par jour, avec des pointes à 47.500.

B. Forel intervient pour dire que le redimensionnement de l'équipement est parfaitement justifié.

P. Pochat-Baron ajoute qu'au bureau du SRB au dernier mandat en 2015, il avait travaillé pour que la commune de Viuz puisse intégrer avec le syndicat des eaux de Peillonex le syndicat. P. Pochat-Baron est très heureux de cette démarche car cela a été fait dans la volonté de gérer l'eau sur une plus grande surface. Néanmoins les habitants de la commune de Viuz qui ont gagné sur leur facture d'eau, en moyenne 90€ entre 2015 et aujourd'hui, ne sont pas venus à la mairie pour les remercier de cette baisse. En parallèle, dès qu'il y a une augmentation, les habitants viennent trouver la mairie.

C. Raimbault intervient pour dire qu'il y a eu beaucoup de travaux réalisés sur les réseaux concernant l'assainissement, quand il a entendu un chiffre la dernière fois qu'il est venu à Viuz, sur les réseaux, les fuites et qu'il y avait beaucoup d'infiltrations, et un gain de 100m<sup>3</sup>/heure d'eau, comment c'est possible, qui arrive en moins à la station ? 100m<sup>3</sup> par heure en moins, c'est effarant.

L. Patois répond pour expliquer qu'en plus de l'agrandissement de la Station et le raccordement de la Vallée Verte, le syndicat met l'accent sur l'élimination des eaux parasites. Dans le Marais des Tattes, on a trouvé un regard qui fuyait et ça nous a enlevé 100m<sup>3</sup>/heure, donc c'est plus de 2000 m<sup>3</sup> par jour en moins. B. Forel indique que ça fait autant d'eau rendue directement au milieu ce qui est plein de bénéfices, directement dans la nappe, notamment dans les zones de marais.

D. Revuz souhaite rappeler qu'il y a toujours les dispositifs « Arve pure », qui concernent principalement les professionnels bien sûr, mais il serait bon de refaire dans les différentes communes une information, car le dispositif se termine en fin d'année, et il sera peut-être reconduit l'année prochaine mais ce n'est pas sûr. L'agence de l'eau abonde à hauteur de 5.000 € pour les travaux de mise en conformité des ateliers et pour des



rejets d'hydrocarbures, d'eaux polluées. Ce serait bien de faire un petit rappel aux professionnels qui souhaitent se mettre en conformité.

B. Forel précise que c'est aussi valable pour les communes, toute opération, processus quelconque qui met en place, qui met en lien de l'utilisation d'eau et du rejet peut être soutenu par « Arve Pure », et les sommes peuvent même aller plus loin que ça. Il faut juste prendre les contacts nécessaires, il confirme à D. Revuz qu'il fait bien de le rappeler.

D. Revuz ajoute qu'il faut faire un dossier et que ça prend un peu de temps, il faut anticiper un peu, car il ne sait pas si le dispositif sera reconduit l'année prochaine.

B. Forel déplore la sous-utilisation du dispositif, et engage les élus à motiver les troupes pour le faire, et pour le dossier, même si rien n'est jamais simple quand il s'agit de remplir un dossier, il y a une assistance qui est proposée, aussi bien au SM3A, qu'au SRB. C'est normal car leurs compétences sont croisées, et il faut motiver les professionnels dans les communes, et parfois l'on oublie, car c'est une vraie aide à l'investissement.

D. Revuz précise que ça concerne les aires de lavage, les siphons de sol, tout ce qui doit être mis en conformité, et qui porte sur tous les rejets dans les cours d'eau, dans les fossés, car on retrouve de la pollution.

B. Forel indique que dès que le processus est plus vertueux et fait une économie d'eau, il est soutenable. Ça peut être des choses assez simples mais il ne faut pas hésiter à venir questionner. Il y a ce qu'il faut au SRB, sur notre territoire et au cas où, il y a le SM3A derrière, pour accompagner et il ne faut pas hésiter à le faire.

J. Buchaca donne une petite information : il y a 1 an, l'été précédent, on était en restriction d'eau, et la police de l'eau est passée, et a menacé d'amender (la commune de Ville en Sallaz) car il y avait un bassin ouvert, un piquage qui alimentait ce bassin et l'eau repartait aux eaux pluviales juste après, à hauteur de 1.500 € car c'était un bassin ouvert. Finalement il n'y a pas eu d'amende, mais c'était juste pour info, en période de restriction d'eau, quand on a un bassin ouvert, on est amendable.

B. Forel ajoute que cette question est en lien avec les arrêtés sécheresse qui sont en train de se redéfinir, et c'est une vraie question qui préoccupe. On ne parle pas des bassins qui sont alimentés par l'eau potable, si tel est le cas la question est réglée et il ne faut pas laisser couler de l'eau potable comme ça en période de disette et de difficultés. En revanche, lorsqu'il s'agit de bassins tels que nous les avons dans nos hameaux, de sources, qui ont été captées et emmenées là, la question est nettement plus épineuse. Chacun sait que si l'on ferme l'exutoire d'une source, le résultat que l'on obtient dans la majorité des cas, c'est le tarissement du captage réalisé. Ça pose d'autres questions et c'est une vraie conversation qu'on a notamment avec les autorités, sur cette dimension des arrêtés sécheresse. P. Pochat-Baron indique que les agents de la police de l'eau ne veulent pas entendre ces arguments.

B. Forel confirme que c'est un vrai problème, et qu'on ne peut pas fermer les sources qui donnent dans des bassins. Et la plupart du temps, l'eau vient dans ces bassins repart à la nature puisqu'elle ne fait pas l'objet d'une utilisation particulière. C'est un vrai sujet qui pose quelques questions. Il a fait des propositions, pour les arrêtés sécheresse, pour distinguer les bassins qui sont piqués sur des réseaux d'eau potable et les bassins qui sont la traduction accessible des sources, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Il remercie L. Patois d'avoir traversé tout ça en insistant sur les quelques points de manière un peu résumés, et renvoie tout le monde à une lecture plus profonde de toutes ces questions et discuter avec les représentants auprès du SRB, de notre territoire.

Après présentation desdits rapports RPQS ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- PREND ACTE des Rapports sur le Prix et la Qualité de Services RPQS 2020 du SRB ;



## **20211018\_04 – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service RPQS Élimination des déchets ménagers du SIVOM de la région de cluses pour 2020 ;**

Monsieur le Président présente en vertu des articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Cluses. Il propose à cette occasion d'entendre les délégués du SIVOM de cluses. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

B. Forel propose à P. Pochat-Baron, Vice-président en de la politique déchets à la CC4R, de donner les informations relatives à ce rapport.

P. Pochat-Baron indique que le RPQS des déchets regroupe deux compétences : l'incinération et le tri sélectif. Pour l'incinération, c'est 4 Communautés de communes : CC4R, CC Faucigny Glières, CC Montagnes du Giffre et la 2CCAM, qui représentent 35 communes, 106.000 habitants. Dans le volume des déchets traités qui ont été incinérés, au total en 2020, cela représente 47.674 tonnes, dont 32.000 tonnes pour les ordures ménagères, 8.000 tonnes de déchets d'activités et les délestages des autres activités d'incinération, et les boues d'assainissement de la station d'épuration (juste à côté).

En 2020, il y a eu la signature du nouveau marché d'exploitation et de travaux d'investissement sur l'usine d'incinération qui en travaux actuellement notamment pour améliorer sa performance énergétique, ce qui lui permettra de payer un peu moins de TGAP (Taxe Générale sur la Activités Polluantes).

Concernant le tri sélectif, seules 3 communautés de communes sont adhérentes (la 2CCAM se débrouille de son côté), soit 25 communes et 60.000 habitants, ont été traités cette année 2020 au total : pour les corps creux (plastiques) 497 tonnes, pour les corps plats (cartons) 1.240 tonnes et pour le verre 160 tonnes. La moyenne sur le périmètre, est de 78 kilos par habitant. Le chiffre pour les Montagnes du Giffre est plus élevé, en raison des périodes touristiques, ils sont à 117 kilos par habitant. La moyenne nationale est à 82 kilos par habitant.

Concernant le volume total : les ordures ménagères représentent 79 % du total des déchets et 21% pour le tri sélectif. Concernant les bio déchets, il va être proposé aux usagers, un système soit de collecte, soit de compostage, soit de valorisation des bio-déchets d'ici 2024. Pour l'instant, nous sommes toujours sur le compostage individuel, et chaque année on met un peu plus de composteurs chez l'habitant, soit un peu plus de 4.000 composteurs installés.

Ces chiffres correspondent aux grandes lignes, et il y a dans le document complet, les indicateurs financiers, notamment celui figurant en page 38 concernant le tri sélectif. Le marché de tri est à 195.000 €, c'est EXCOFFIER qui fait le tri de nos déchets. Et concernant les recettes, on obtient CITEO avec le contrat 477.000 € et toute la valorisation des différents flux, soit un total de recettes qui s'élève à 645.000 €.

L'usine d'incinération : nous avons pensé à aller la visiter avec la commission déchets mais l'année dernière ils ne laissaient personne rentrer dedans en raison de la COVID, cette année elle est en travaux d'augmentation de la performance énergétique. Dès que ce sera fini, la commission consacrera une matinée pour la visite de l'usine.

B. Forel demande s'il y a d'autres questions sur ce sujet.

Après présentation dudit rapport RPQS ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- PREND ACTE du Rapport sur le Prix et la Qualité de Services RPQS 2020 du SIVOM de la région de Cluses ;



## **20211018-05 - Prise de connaissance du rapport d'activité 2020 du SM3A**

Monsieur le Président présente en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A).

Il propose à cette occasion d'entendre les délégués du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A).

B. Forel se propose de donner les principales informations de ce rapport, qui n'est pas très long.

En 2021, la CC4R a apporté une contribution à hauteur de 340.000 € environ au SM3A en tirant 190.000 € de la taxe GEMAPI et 150.000 € du budget principal. Nous sommes la seule communauté, sur les 13 communautés qui composent le SM3A, à avoir décidé de ne pas appliquer la totalité de la taxe GEMAPI à nos concitoyens et de continuer de maintenir le niveau de financement que nous avons précédemment engagé à hauteur 150.000 € ce qui fait que les 13 EPCI envoient une capacité de financement au SM3A de l'ordre de 6.000.000 €.

Il y a 93 communes dans le syndicat, 2.600 km de cours d'eau, et cela représente un bassin qui occupe 400.000 habitants. Sont membres du SM3A les EPCI et pour ce qui concerne la Communauté de Communes Arve et Salève, le SRB, qui la représente au sein du SM3A.

D'un point de vue budgétaire, l'année 2020 s'est soldée par un excédent de fonctionnement situé aux alentours des 5.000.000 €, et un solde global d'investissement qui lui accuse un déficit de 3.000.000 €. En 2020, aucun emprunt n'a été nécessaire pour financer les différents travaux. Un point important, en 2020 le SM3A a eu la possibilité de signer un contrat dit Plan d'Aménagement et de Prévention contre l'Inondation (PAPI II), qui suppose un investissement sur la totalité du bassin versant de l'ordre de 76.000.000 €. En 2020 on a commencé à travailler sur ces différents projets qui ont comme principal objectif de permettre de se protéger des inondations de la rivière Arve et éventuellement des affluents.

Quelques points marquants ou chantiers intéressants qui ont été réalisés en 2020 :

- Ça a commencé en 2020 : retrait d'une décharge, car comme vous le savez, nos rivières ont souvent jadis servi d'exutoire à nos déchets, on a arrêté tout ça, on a bien eu raison mais les déchets que l'on a mis y sont encore. Quand ce sont des déchets ménagers dans les petites communes, on jette « au creux » comme on disait autrefois, ça ne pose pas forcément de gros problèmes quand auprès de l'Arve, pour remplir les ballastières qui avaient été créées et creusées pour récupérer des matériaux on a fait du déchet industriel, ça devient un tout petit peu plus compliqué. Donc on a, à hauteur de Contamine, retiré une décharge qui envoyait en Suisse des morceaux de plastique conséquents, et pour éviter que la totalité de la décharge se répande dans le lit de la rivière, on a retiré cette décharge. On est sur le domaine public fluvial, car l'Arve a un statut particulier. Alors que normalement le domaine public fluvial est réservé aux fleuves, c'est un cadeau qui a été offert par Napoléon III à la Haute-Savoie, en intégrant (la Haute-Savoie) au beau pays de France. Normalement cette situation devrait reculer, c'était prévu pour 2024, mais cela risque de reculer. Normalement le SM3A devrait se retrouver gestionnaire de la totalité du domaine public fluvial de l'Arve ce qui n'est pas encore le cas, et l'on peut s'en réjouir car le retrait de cette décharge a été largement financée par l'Etat du fait qu'elle était sur son domaine public. Il aurait dû s'en rendre compte à la fois comme propriétaire et en tant qu'autorité de contrôle. Mais il y en a encore beaucoup (de décharges de ce type), et c'est un vrai sujet.
- Beaucoup de choses ont été faites sur les têtes de bassins : à Taninges, à Passy, il cite pêle-mêle le fond de Taninges.
- Une opération se poursuit, il semble important de la mettre en avant, pour se faire une idée de ce qu'est une rivière à la fois urbaine et de nature et qui retrouve son état « intéressant », il ne faut pas hésiter à aller se promener le long du Foron du Chablais Genevois depuis la commune de Ville la Grand jusqu'à la commune de Gaillard. Et on peut voir qu'il est possible de redonner, même pour une rivière qui est très proche de la ville et des habitations, une vraie vie de rivière et une qualité environnementale, c'est une



très jolie balade. On peut y voir différentes choses, différents types d'opérations, différentes pratiques du génie végétal, une des marques de fabrique du syndicat, avec la volonté, notamment le plus possible, de travailler à partir de solutions empruntées à la nature pour garantir la sécurité de nos habitants comme la qualité de l'eau qu'il y a dans les rivières. Cette qualité est complètement liée et reliée à la qualité et à l'approvisionnement des sources d'eau potable qui sont après ré exploitées dans les syndicats comme le SRB. Donc c'est très important qu'on puisse travailler en bonne intelligence et garder la qualité de nos eaux de rivières.

Pour le territoire stricto sensu, en 2020, il y a eu des opérations menées sur la Gouille aux Morts entre la commune de Saint André et les communes de Fillinges et de Viuz, là tout près à l'endroit où elles se croisent et se rencontrent. Il y avait des projets, qui en 2020 étaient à l'élaboration, et qui vont pouvoir se mettre en place.

- Il s'agit de la protection de berges dans un méandre de la Menoge qui menace des maisons, ainsi qu'un travail de renaturation entre le Pont de Fillinges et le Pont de Bonne, et enfin un travail de réflexion qui s'engage sur les Marais du Thy et la nécessité d'observer ce lieu et d'essayer de le garantir pour un avenir de qualité.
- Il y a un chapitre sur l'« Arve Pure », puisque le contrat global nous permet de travailler sur ces questions en lien avec les syndicats qui s'occupent du cycle de l'eau, B. Forel rappelle que D. Revuz a bien fait d'insister, et il ne ré insiste pas, mais il conseille de ne pas hésiter dans les travaux et les projets s'il y a un rapport avec l'eau.
- Il indique également que pour les travaux d'aménagement urbain, il est possible, dès lors que l'on choisit une autre solution que l'imperméabilisation, notamment les parkings, ou pour les places, de toucher des aides de l'agence de l'eau, soit quand on retire une surface imperméabilisée, soit quand on fait le choix d'un aménagement qui facilite l'infiltration de l'eau dans la terre.
- Le SM3A s'occupe également du Plan de Prévention de l'Atmosphère (PPA) mais il ne concerne pas notre territoire ; du Fond Air Bois, mais il ne concerne pas hélas, notre territoire. Cependant il faudrait voir comment à travers des systèmes différents du Plan de Prévention de l'Atmosphère, dont le périmètre a été établi, il faudrait réfléchir à solliciter notamment l'ADEME pour pouvoir améliorer un certain nombre de nos pratiques liées à la qualité de l'air. B. Forel essaie de pousser ce type d'idées au sein du SM3A lorsqu'il rencontre les personnes de l'ADEME.

P. Cheneval intervient pour faire part des chiffres alarmants que l'on entend sur le nombre de décès liés à la qualité de l'air.

B. Forel parle du terme de « décès prématurés » défini ainsi dans le PPA. Le PPA s'applique à la Vallée de l'Arve, que nous n'habitons pas, et nous ne sommes pas dans le périmètre mais nous en sommes très proches et même entourés, et nous la traversons.

La dernière enquête qui va paraître, montre assez clairement que la Vallée de l'Arve n'est pas, à ce point, le plus mauvais élève de la Région ou du Département, on verra avec les chiffres de cette enquête que certains endroits sont plus mal respirants que la Vallée de l'Arve. Cela ne veut pas dire qu'il ne se passe rien dans la Vallée de l'Arve, mais contrairement à ce qu'il avait été parfois dit, ce n'est pas nécessairement le pire endroit qui soit.

Deuxième point, le PPA a fixé un certain nombre d'objectifs en fonction des diagnostics qui ont été menés notamment sur la présence des particules fines de 5 qui, là aussi, les chiffres montrent que certaines actions qui ont été menées, notamment celles du fonds Air-Bois, dont l'efficacité est réelle, nous conduisent à pouvoir constater une baisse régulière des niveaux de pollution aux particules fines.

Donc à la question : Peut-on améliorer la situation ? La situation s'améliore. Toutefois, on a pas dit que la situation était parfaite et qu'elle ne nécessitait pas de poursuivre les efforts, mais le temps où les choses se passaient et grandissaient gentiment sans que personne n'en prenne conscience, est clairement révolu. De



vrais efforts sont mis en œuvre pour arriver à réguler la situation et ils fonctionnent mais pas comme une baguette magique, mais comme des opérations d'envergure et de collectivités peuvent marcher. D'autres programmes, notamment Annemasse Agglo, sont mis en œuvre pour participer ou concourir à tout ça, et donc la qualité de l'air tout près de notre territoire et dans notre territoire, s'améliore. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas poursuivre, il y a des problèmes liés à d'autres choses que les particules fines, à l'ozone, à l'oxyde d'azote, etc. Enfin, le PPA va rendre un bilan dans peu de temps, donc si notre territoire n'est pas directement concerné mais tellement voisin que l'air ne s'arrêtant pas aux frontières, ce qui se dit sur le territoire proche doit être entendu pour nous aussi, et il ne manquera pas de faire suivre (à tous les élus), les résultats du bilan du PPA à mi-parcours pour que chacun puisse s'en rendre compte. Aussi, il ne faut pas hésiter à renvoyer nos concitoyens, inquiets à juste titre, sur des sites comme celui du PPA qui donne des informations et à l'établissement ATMO, qui est l'Observatoire de l'air sur la France, et qui rend régulièrement des analyses, des chiffres sur notre territoire.

Après présentation dudit rapport d'activités ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport d'activité du SM3A pour 2020.

### ***20211018-06 - Prise de connaissance du rapport d'activité 2020 du SIDEFAGE ;***

Monsieur le Président présente en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny GENEVOIS (SIDEFAGE). Il propose à cette occasion d'entendre les délégués du SIDEFAGE.

B. Forel demande à P. Cheneval d'expliquer l'essence de ce rapport d'activité 2020.

P. Cheneval rappelle que le SIDEFAGE ne concerne qu'une commune de la CC4R, Fillinges. Le syndicat travaille (sur plusieurs sujets :

- La simplification et les extensions des gestes de tri, c'est quelque chose à la mode, c'est un peu la même chose qu'au SIVOM.
- Ils ont un projet très important c'est la modernisation et le traitement des fumées et sur les systèmes d'incinération des ordures ménagères. C'est un projet de 40.000.000 €, ils auraient dû terminer le projet mais malheureusement des sous-traitants sont en retard. Cela pose pas mal d'augmentations de coûts, il faut continuer à trouver des entreprises qui collectent les ordures ménagères. En effet les contrats se terminaient fin septembre, et on espère que ce sera terminé fin octobre, mais ce n'est pas encore sûr, et ça implique une augmentation du coût de ce projet.
- Ils vont essayer d'améliorer la communication du SIDEFAGE pour que tout le monde soit un petit peu plus au courant de tout ce qu'ils mettent en place.
- Le syndicat continue à produire de l'électricité avec la vapeur produite par les fours.

P. Cheneval passe le détail des chiffres que chacun peut lire librement.

P. Pochat-Baron intervient pour souligner que le montant des travaux annoncés s'élève à 40.000.000 €. Il précise qu'une discussion a été entamée pour voir à quelles conditions Fillinges pourrait se retirer du SIDEFAGE, mais quand on fait le pourcentage de 0,80% de 40.000.000 €, pour celui qui compte vite ça va faire un ticket de sortie qui va être un peu élevé, à voir. Une rencontre est prévue avec le Président (du SIDEFAGE) dans le mois de novembre avec B. Forel.

B. Forel ajoute qu'il va essayer de faire en sorte que le ticket de sortie se fasse par la sortie de secours.



Après présentation desdits rapports d'activités ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire l :

- PREND ACTE des deux rapports d'activité du SIDEFAGE pour 2020 ;

## ***20211018-07 - Prise de connaissance du rapport d'activité 2020 du SM4CC - PROXIMITI ;***

Monsieur le Président présente en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC - PROXIMITI.

B. Forel entame la présentation en indiquant que l'année 2020 a été une année un peu particulière, pour dire que notre syndicat de transport avait lancé juste avant, l'extension d'un certain nombre de lignes. Le rapport présenté ne fait pas état de la petite enquête qui a été produite et qui rend un peu mieux compte de l'utilisation des services.

Il faut dire que transport concerne en premier lieu le transport scolaire, avec sur 2020-2021, 5 514 enfants inscrits. Sur le transport scolaire, 497 188 € de recettes liées à la vente des cartes ont été comptabilisés en recette. Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants dans la famille. La carte normale est de l'ordre de 100€. En 2020, les élèves qui empruntaient un circuit, notamment en direction de La Roche-sur-Foron, payaient 650€ par enfant, puisque ce circuit ne correspond pas à un circuit d'enfants ayant droit. Les familles ont tendance à payer de plus en plus en ligne, de manière dématérialisée, ce qui facilite pas mal la gestion, parce que les bureaux se trouvent à Bonneville, et ce n'est pas forcément très facile d'accès.

Un certain nombre de nouvelles lignes ont été mises en place, et ont pris leur développement pendant l'année 2020, notamment la ligne C qui est importante, qui est la dorsale principale, car elle a tendu les bras vers Marignier et qui, en partant de Saint-Jeoire, permet de remonter jusqu'à la gare de Reignier. Puis on a une ligne qui a été créée, petite ligne, puisqu'elle relie le Pont-de-Fillingses à Bonneville (ligne K), et la ligne G qui elle aussi est assez importante, c'est le prolongement de la ligne C (Viuz-en-Sallaz à Marignier).

Il y a un certain nombre de services que rend le syndicat mais pas nécessairement sur notre territoire : la gestion de consignes à vélos, cela fait partie des choses auxquelles nous devons réfléchir.

L'année 2020 n'est pas l'année la plus représentative à prendre en compte.

Il y a eu pas mal de discussions, de travaux et d'évolutions qui se sont passés pendant cette année. Je parle pour 2021, mais cela lui paraît intéressant. Un petit retour sur ces gens qui payaient 650 € par enfant avec une évolution qui s'en va vers l'application d'un coefficient familial, ce qui peut permettre à des familles à multi enfants de payer moins cher, ce qui s'est traduit par une augmentation des gens se saisissant du service qui répondait à un besoin. Par un malheureux hasard, cette même situation n'a pas été appliquée à l'ensemble des gens qui bénéficient du service, c'est un peu dommageable, on y reviendra et je pense qu'on arrivera à avancer un peu. Ce n'était pas pour notre territoire ce que l'on voulait. On aurait voulu diminuer le tarif maximum qu'on trouve quand même particulièrement élevé, mais on n'a pas réussi à obtenir (cette diminution), mais on a quand même permis une économie avec le coefficient familial. Pas tout gagné, pas tout perdu, on va dire ça comme ça. En tous cas les gens qui utilisent, utilisent plus, ce qui veut dire que ça leur a quand même apporté une petite amélioration de la situation.

Pour le reste, les membres s'interrogent et se posent des questions sur le financement du transport, et ce sont des sujets qui ont occupé plutôt l'année 2021, mais qui sont des sujets que nous devons observer et auxquels nous devons réfléchir dans la complémentarité d'autres moyens de transport, notamment les modes doux avec nos arrêts de bus.



Ce syndicat ne s'occupe, notamment pour les arrêts de bus, que de la signalisation horizontale et verticale et pas des équipements liés à ceux-là, notamment les abris bus et autres choses de ce genre-là. Toutes les choses de confort qui sont proposées aux utilisateurs du bus sont à la charge des communes, ce sont donc des choses auxquelles peut-être il est important de songer dans les équipements.

B. Forel demande s'il y a des questions qui s'expriment auxquelles lui, et les autres représentants de Proximiti, peuvent s'efforcer de répondre.

Après présentation dudit rapport d'activité ;

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport d'activité du SM4CC pour 2020 ;

### ***20211018-08 - Choix du lieu du prochain conseil communautaire***

Suite au débat tenu lors du dernier conseil communautaire, Monsieur le président propose aux membres présents d'organiser les séances du conseil dans les communes du territoire.

Conformément à l'article L. 5211-11 du CGCT qui précise que la séance se tient au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres, Monsieur le Président propose que les 2 prochaines réunions se tiennent :

- Le lundi 22 novembre à la salle des fêtes de Faucigny ;
- Le lundi 20 décembre 2021 à la salle des Fêtes de Fillinges ;

Le planning du 1<sup>er</sup> semestre 2022 et les lieux choisis seront présentés ultérieurement.

B. Forel propose de prendre les communes dans l'ordre (alphabétique) et dit qu'il faut prendre une décision. Le but est d'essayer de faire le tour de toutes les communes.

Vu l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ouï cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- VALIDE l'organisation du prochain conseil communautaire le lundi 22 novembre à la salle des fêtes de FAUCIGNY ;
- VALIDE l'organisation du conseil communautaire de décembre, le lundi 20 décembre à la salle des fêtes de FILLINGES ;

## **Finances Publiques**

### ***20211018-09 - Décision modificative : augmentation des crédits au titre des charges financières pour les intérêts courus non échus ICNE ;***

Dans le cadre du transfert de la trésorerie de Saint-Jeoire à Bonneville, le nouveau trésorier a demandé à la CC4R d'appliquer certaines règles obligatoires pour les collectivités de plus de 3500 habitants, et notamment la prise en compte des Intérêts courus non échus ICNE. Ils correspondent à des charges d'emprunt qui restent à payer lors d'exercices ultérieurs, calculées à la somme de 9778,98 euros.



La constatation des ICNE sur emprunts en fin d'exercice entraîne l'émission d'un mandat sur le compte 66112. Au début de l'exercice suivant, leur contre-passation se traduit par l'émission d'un mandat d'annulation. La constatation des ICNE résulte de l'impératif comptable du rattachement à l'exercice des charges et produits.

### **Augmentation du chapitre 66 – article 66112 de 9 779 euros**

Pour cela, Monsieur le président propose de prendre une décision modificative, les crédits inscrits au chapitre 66 n'étant pas suffisants.

**Il est donc proposé :**

- **d'augmenter le chapitre 66 – Charges financières de 9 779 euros ;**
- **de diminuer le chapitre 022 – Dépenses imprévues de 9 779 euros ;**

La section de dépenses de fonctionnement reste inchangée à hauteur de 11 423 653,29 euros.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	9 779,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>9 779,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66112-01 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00 €	9 779,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 779,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 779,00 €</b>	<b>9 779,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

B. Forel donne l'explication profonde qui est simple : les échéances de prêts ne correspondent pas nécessairement aux échéances comptables des bilans. La comptabilité normale publique demande de répartir ces charges à quotes-parts équivalentes des périodes encourues sur un exercice et des périodes encourues sur l'exercice suivant. Ces dispositions, notre Trésorerie de référence ne nous demandait pas jusqu'alors de, le faire. On a changé de Trésorerie et le Trésorier de Bonneville n'entend pas que l'on puisse rendre notre budget sans intégrer ça.

M. Peyrard ajoute que cette disposition s'applique aux collectivités de plus de 3.500 habitants, en l'occurrence, Viuz-en-Sallaz et la CC4R.

B. Forel précise qu'il faut intégrer ces écritures dans le budget en faisant une modification d'écritures pour prendre en compte les ICNE. On parle de 9.779 €, que l'on est capable de prendre dans les dépenses imprévues, ce qui est exact car elle n'avait pour le coup, pas été prévue. Ces dépenses doivent être votées.

Il demande si quelqu'un a des questions, oppositions ou abstentions.

Où cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- APPROUVE la décision modificative N°1 concernant le budget principal 2021 de la CC4R en section de fonctionnement et comportant l'action ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afin de mettre en œuvre la présente décision ;



## Politique déchets

### ***20211018-10 – Marché de travaux 2nd œuvre de la déchetterie de Peillonex – Attribution des lots ;***

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de marché public de travaux a été lancée pour l'aménagement de la zone d'activités économiques et la construction de la déchetterie sur Peillonex en février 2020. Il s'agissait de la construction de la zone d'activité et des aménagements de la déchetterie. Ce chantier comportait 6 lots et doit s'achever prochainement :

- Lot 1 – Terrassements et réseaux
- Lot 2 – Génie civil
- Lot 3 – Voiries, bordures et signalétique
- Lot 4 – Espaces verts
- Lot 5 – Clôtures et portails
- Lot 6 – Contrôle d'accès

Pour rappel, le montant total de ce premier marché a été signé à hauteur de 1 484 080,20 euros HT.

Il s'agit aujourd'hui d'attribuer le marché de second œuvre consistant à la construction des bâtiments de la déchetterie et des équipements de quai (barrière, rambarde, escalier métallique, etc.). Une publication a été lancée le 04 mai 2021 avec une remise des offres et candidatures au 01 juin 2021. La consultation concernait 10 lots. 7 lots ont été attribués lors du conseil communautaire de juin 2021. Monsieur le président propose d'attribuer les 3 lots restants. Le tableau suivant présente les estimations et les offres proposées au conseil suite à l'analyse réalisée et à la phase de négociation engagée pour les lots 3 et 10.

Lot (n°)	Intitulé du lot	Raison sociale	Ville	Prix HT	Prix TTC	Estimation initiale HT
Lot 3	Cloisons	SOLA	ANNECY	21 345,42 €	25 614,50 €	16 600,00 €
Lot 6	Peintures intérieures et extérieures	EMP	EPAGNY	18 000,00 €	21 600,00 €	29 400,00 €
Lot 10	Metallerie Quais	TECHNOGOCE	TOULOUGES	89 811,01 €	107 773,21 €	115 140,00 €
<b>Sous-total lots 3, 6, 10</b>				<b>129 156,43 €</b>	<b>154 987,72 €</b>	<b>161 140,00 €</b>
<b>TOTAL MARCHÉ SECOND-CŒUVRE</b>				<b>342 801,36 €</b>	<b>411 361,63 €</b>	<b>418 140,00 €</b>

Vu le code de la commande publique du 01 avril 2019 ;

Compte tenu de l'analyse des offres et du respect des procédures de mise en concurrence ;

Où cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE le choix des 3 entreprises ci-dessus pour la réalisation des travaux de second œuvre de la déchetterie de Peillonex pour un montant total de 129 156,43 € HT pour les lots 3, 6 et 10 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'opération, notamment les pièces du marché pour chaque lot et les pièces relatives au lancement des travaux ;



## AFFAIRES SOCIALES

### ***20211018-11 – Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association ALVEOLE***

Lors du Conseil du 18 février 2019, la Communauté de Communes des Quatre Rivières avait renouvelé une convention d'objectifs et de moyens avec l'association ALVEOLE afin d'apporter un soutien financier à l'association dans le cadre de ses actions réalisées sur le territoire. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2021, et il est proposé de renouveler un partenariat pour 3 ans.

Le partenariat s'appuie sur la réalisation d'un chantier d'insertion pour une équipe composée d'1 encadrant et entre 3 et 6 agents techniques en situation de réinsertion professionnelle. L'association ALVEOLE s'engage à recruter de façon privilégiée, des salariés résidant sur le territoire de la CC4R selon les possibilités des prescripteurs. Les besoins identifiés portent principalement sur l'entretien des espaces verts et des travaux de voirie. La durée du partenariat est de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les travaux se réaliseront sur 46 semaines par an et sur 4 jours par semaine. Il est également rappelé que selon l'organisation proposée actuellement par l'association ALVEOLE, la Communauté de Communes doit être en capacité de réaliser quelques investissements en matériel (outils, véhicule...) et mettre un local à disposition de l'association pour l'équipe en service sur le territoire.

L'entretien du matériel sera assuré par ALVEOLE tout comme l'entretien des locaux mis à la disposition de l'association pour accueillir l'équipe en place sur le territoire.

Les coûts financiers de ces prestations seront pris en charge par la CC4R qui se chargera de ventiler les montants de chaque collectivité en fonction des besoins d'intervention. La charge d'investissement de ce chantier est portée par le budget de la Communauté de Communes. Une convention sera signée en début d'année 2022 avec chaque commune pour valider une répartition des jours d'intervention.

V. Prudent indique qu'elle ne fera pas la présentation d'Alvéole, qui est une structure d'insertion à l'activité économique, et pour aider des personnes éloignées de l'emploi mais pas exclusivement en raison de problèmes professionnels, pour trouver une place dans la société par le travail et par la formation.

La communauté de Communes avait déjà fait une convention par le passé et il est temps de la renouveler à la fin de l'année.

Il y aura toujours des chantiers avec les espaces verts mais pas exclusivement, avec les bibliothèques également. Elle propose des entretiens à mi-chemin, avec un encadrant technique. Les personnes sont employées à raison de 4 jours par semaine sur 46 semaines dans l'année.

Une aide financière de la Communauté s'élèvera à 98.000 € au budget prévisionnel 2022, et cela consiste aussi en une aide pour le petit matériel pour 6.000 € et la mise à disposition d'un local sur Viuz-en-Sallaz à titre gracieux qui est aux alentours de 2.500 € par mois charges comprises.

Le gros problème pour l'association, du fait de cette subvention conséquente, est de recruter des personnes qui sont en difficulté sur le territoire. Il y a des personnes qui bénéficient du RSA sur notre territoire, mais malgré cela on a du mal à trouver des personnes du territoire, ce qui serait plus logique. Donc on va essayer de faire une soirée d'information, à destination de ce public, avec Mme Douard la directrice d'ALVEOLE pour essayer de sensibiliser les publics qui seraient susceptibles d'être intégrés dans cette association d'ateliers et de chantiers d'insertion.



B. Forel suggère de bien faire l'information, même si cela n'est pas simple car il s'adresse à des gens qui sont déjà en difficultés relationnelles avec le milieu du travail et la société, et c'est bien là l'idée. Il faudrait approfondir et aider Alvéole, et comme le disait P. Pochat-Baron, peut-être voir avec Pôle Emploi. Ce chantier d'insertion nous est utile au sens pratique du terme, car il rend un vrai service actif sur nos communes, mais l'idée est que ce soit un élément plus-value sociale sur notre territoire. Donc organiser ce type de chantier, sans avoir derrière un retour social sur notre territoire, c'est un peu dérangeant. Il faut donc permettre à Alvéole d'avoir ce recrutement. Pour le reste, il imagine que tous trouvent comme lui que, cela reste une opération intéressante sur le plan social et pour le travail réalisé.

G. Haase demande pour les charges de personnel dans le budget prévisionnel, quelle est la part reversée aux personnes en difficulté ? Car dans la convention, il voit qu'il y a un encadrant, mais il se demande où vont les fonds ?

B. Forel répond que les fonds vont essentiellement aux gens qui travaillent, et il ne dispose pas nécessairement de la ventilation, mais il est possible d'obtenir cette information. Il y a peu de doute sur le fait que ces fonds ne reviennent pas aux personnes en difficultés, car c'est un organisme d'insertion et l'idée est bien que les gens puissent toucher, non pas une aide, mais un salaire avec une fiche de paie. Bien entendu, cela est soutenu vous le voyez dans les subventions il y a l'Etat, il y a le Conseil Régional, il y a le Département, tout le monde met un peu la main à la poche pour faire en sorte que cela puisse marcher. Il se propose de questionner directement ALVEOLE pour avoir des chiffres précis.

Sur les 98.934€ indiqués le rapport est environ de l'ordre de 70% par les communes en fonction de l'utilisation et de 30% par la Communauté de Communes. C'est de l'argent qui vient de la CC4R mais ça correspond à des heures de travail, et donc la communauté assume sur son budget à peu près 30% de cette somme, le reste provient des reversements des communes utilisatrices.

Il demande si quelqu'un a des questions, oppositions ou abstentions.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CC4R et notamment son articles 2.1.1 « Protection et mise en valeur de l'environnement » ;  
COMPTE TENU de la réussite du partenariat entrepris pendant 3 ans avec la structure ALVEOLE pour la conduite de travaux en chantier d'insertion sur le territoire ;

CONSIDERANT le projet de convention de partenariat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;  
Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE le renouvellement du partenariat avec l'association ALVEOLE pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion sur le territoire de la CC4R pour 3 ans (2022-2024) ;
- VALIDE les termes de la convention d'objectifs et de partenariat ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder aux démarches administratives correspondantes.

## Questions et informations diverses

### *Calendrier des prochaines réunions et commissions :*

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions connues :

- Mercredi 03 Novembre 2021 à 19H00 : commission Affaires Sociales



- Vendredi 05 Novembre 2021 à 08h00 : Bureau du SCoT Cœur de Faucigny
- Lundi 08 Novembre 2021 à 18H30 : Bureau communautaire
- Mercredi 10 Novembre 2021 à 16H00 : Bureau syndical du SM3A ;
- Mercredi 10 Novembre 2021 à 19H30 : Comité syndical du SRB ;
- Vendredi 12 Novembre 2021 à 12H00 : Bureau du SM4CC ;
- **Lundi 22 Novembre 2021 à 19h00 : Conseil communautaire**

B. Forel précise, pour les membres du SM3A qu'il y a une cérémonie pour donner au bâtiment du SM3A le nom de Michel MEYLAN, c'est à 17h00 demain soir, n'hésitez pas à venir !

Il ajoute être allé avec S. Ancel et M. Peyrard au Congrès des intercommunalités de France, association de regroupement des Communautés de Communes à laquelle la CC4R appartient. Ils ont pu assister à différentes interventions, salles plénières et autres, et également des ateliers de travail. B. Forel a participé à un atelier relatif à l'artificialisation, la fameuse « zéro artificialisation nette » qui est un vrai sujet qui va beaucoup nous inquiéter en commune, en communauté de communes, en SCoT. Il a également entendu des retours d'expériences sur des choses en lien avec la politique culturelle des communautés de communes, a trouvé cela intéressant et a appris un certain nombre de choses.

S. Ancel a trouvé ce congrès très intéressant, ainsi que les échanges et contenus. Elle a également apprécié pouvoir échanger avec d'autres maires de Savoie. En l'absence de rôle spécifique au sein de la Communauté de Communes, S. Ancel dit ne pas avoir trouvé son compte personnel, mais les contenus étaient très pertinents avec plein de bonnes choses à prendre, entendre et transmettre.

### ***Retour du travail des commissions :***

Monsieur le Président transmet aux membres présents les différents compte rendus des dernières commissions afin d'informer de l'avancée des réflexions et des travaux en cours.

B. Forel souhaite répondre à une demande formulée par F. Lebay et confirme qu'il est important de pouvoir véhiculer ce qui est fait dans les commissions intercommunales en direction de tous pour que l'information soit largement partagée. On a envoyé à tous (les membres du conseil communautaire) un lien permettant à chacun de consulter les compte rendus des commissions. Aujourd'hui sont mis en ligne, les comptes rendus des dernières (commissions) et vont être ajoutés les précédents, de manière à ce que l'historique soit consultable et abordable. Aujourd'hui le lien a été envoyé à chaque conseiller communautaire, mais B. Forel serait favorable à ce que tous les élus communaux y aient accès, en toute transparence, pour qu'ils puissent avoir l'occasion de suivre et de faire remonter des questions. L'idée est qu'à la sortie de cette information accessible, si des questions se font jour au sein du Conseil communautaire, qu'elles soient faites sur la base des choses évoquées lors des différentes commissions. Comme cela, de manière régulière et suivie, il y aura une possibilité d'accès et de suivi des travaux des commissions.

B. Forel clôt la séance à 20h32.